

3BET

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros

Siège social : 15 rue de la Mairie

91340 OLLAINVILLE

920 594 645 RCS EVRY COURCOURONNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 23 juillet,

A 10 heures,

La société BMR CONCEPT,

Société par actions simplifiée au capital social de 170 000 euros,

Dont le siège social est situé 15 Rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE

Immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 989 066 212

Représentée par Monsieur Brian BRULFERT en qualité de Président

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société 3BET,

Associée Unique de la société

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 7 des statuts suite à l'apport par Monsieur Brian BRULFERT des titres de la société 3BET lui appartenant au profit de la société BMR CONCEPT

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Après avoir rappelé les termes du contrat d'apport du 1^{er} juillet 2025 aux termes duquel Monsieur Brian BRULFERT apporte à la société BMR CONCEPT les 1000 parts de la société 3BET lui appartenant, L'Associée unique décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à mille (1000) euros, divisé en 1000 parts de 1 euro chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1000 et attribuées en totalité à la société BMR CONCEPT, Associée unique ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

SECONDE DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
BMR CONCEPT
Brian BRULFERT, Président

